DÉBLAI / REMBLAI

25\$

PROPRIÉTAIRE					
Nom (et/ou nom de l'entreprise)					
Adresse	Ville	Ville		Code postal	
Courriel	Téléphone			Cellulaire	
REQUÉRANT (si différent du	ı propriétaire)				
Si le requérant n'est pas propriétaire d	le l'immeuble, le propriétaire doit cor	npléter la section	«Procuratio	n» au bas du présent fo	rmulaire.
Nom (et/ou nom de l'entreprise)					
Adresse	Ville	Ville		Code postal	
Courriel	Téléphone	Téléphone		Cellulaire	
EMPLACEMENT DES TRAN Adresse ou numéro du lot	/AUX			Matricule	
Adresse on numero du lot					
Présence d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un milieu humide Oui Non					
DESCRIPTION DES TRAVA Description des travaux	UX Résidentiel Cor	nmercial	Industrie	Agricole	Institutionnel
bescription des travaux					
	8				
Coût des travaux	Date du début des travaux	du debut des travaux		Date prévue pour la fin des travaux	
ENTREPRENEUR (cocher s	si auto-construction (
Nom de l'entrepreneur ou de l'entreprise					
Adresse	Ville	Ville		Code postal	
Courriel	Téléphone	Téléphone		No RBQ	
ENGAGEMENT ET SIGNAT	URE				
Je, (lettres moulées), reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ci-haut et adresse en conséquence au fonctionnaire désigné, la présente demande. Je m'engage à					
respecter les lois et règlements en vigueur. Je m'engage à construire ou aménager selon les plans tels qu'ils ont été déposés					
ou avec corrections, s'il y a lieu, dé	terminées par l'autorité compéte	ente.			
Signé le :	Signature :				
PROCURATION					
Je, propriétaire-soussigné, autorise	à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Municipalité				
d'Huberdeau pour l'obtention du certificat d'autorisation pour ma propriété située au:					
Signé le :	Signature :				
Signé le : Signature :					



DÉBLAI / REMBLAI

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET DOCUMENTS À FOURNIR

- 1. Dans tous les cas, un plan indiquant:
 - les dimensions et la superficie du terrain;
 - la localisation des servitudes, des lignes de rue, des bâtiments, des cours d'eau, des lacs, marécages et boisés;
 - la topographie existante par des cotes ou lignes d'altitude à tous les mètres;
 - le nivellement proposé par rapport à la rue et aux terrains adjacents;
 - les motifs des travaux prévus;
 - le mode de construction, les matériaux utilisés, la dimension et la localisation des travaux, l'aménagement proposé;
- 2. Dans le cas de l'aménagement, la construction ou la modification d'un chemin ou d'une rue, le plan devra aussi indiquer:
 - les travaux et les immeubles desservis, en indiquant les dimensions et la superficie des terrains;
 - le mode de construction, les matériaux utilisés, la dimension et la localisation des travaux,
 l'aménagement proposé, le nivellement proposé par rapport à la rue et aux terrains adjacents, le drainage, le déboisement;
- Dans le cas de travaux de stabilisation des berges ou de travaux en milieu humide, la demande doit en plus être accompagnée d'un plan d'aménagement et d'un avis professionnel préparés par un spécialiste accrédité par un ordre professionnel ou une association professionnelle reconnue;
- 4. Dans le cas de l'aménagement, la construction ou la modification d'un accès ou d'un croisement véhiculaire au Parc Régional – Corridor Aérobique, que son usage soit privé, public, à une fin forestière, agricole ou d'utilité publique, la demande doit de plus être accompagnée des documents suivants :
 - un devis exposant de manière non limitative le mode, les mesures de sécurité prévues pour assurer la sécurité des usages du Parc Régional – Corridor Aérobique;
 - la signalisation;
 - lorsque requise par le Ministère des Transports ou tout autre organisme gouvernemental une copie de la recommandation faite ou de l'autorisation accordée, quel que soit sa forme.
- 5. Le paiement des frais de 25\$.

Aucun permis ne sera délivré avant l'obtention de tous les documents et renseignements requis aux fins d'analyse de la demande. Des documents ou informations supplémentaires peuvent être exigés.

Prenez note que ce document n'a aucune portée légale. Pour consulter l'intégralité de la réglementation en vigueur, veuillez consulter notre site internet ou communiquer avec le fonctionnaire désigné.

www.municipalite.huberdeau.qc.ca